

**Notes pour une allocution
de
Denise Carpenter,
présidente et chef de la direction
de l'Association nucléaire canadienne**

**Renouvellement du permis et redémarrage
de la centrale de Point Lepreau
d'Énergie Nouveau-Brunswick**

2 décembre 2011

La version prononcée fait foi.

Bonjour monsieur le président, mesdames et messieurs les commissaires et membres de la collectivité.

Je suis devant vous aujourd'hui au nom de l'industrie nucléaire canadienne.

L'Association nucléaire canadienne compte une centaine d'entreprises membres et représente environ 70 000 personnes qui occupent un emploi dans la fabrication et les avancées en médecine nucléaire, la prospection et l'extraction d'uranium, le traitement du combustible et la production d'électricité. Sur ce nombre, environ 800 employés exploitent la centrale de Point Lepreau et de 1 500 à 2 800 sont chargés de sa remise à neuf.

Avant d'entrer dans les détails de la demande d'Énergie Nouveau-Brunswick, j'aimerais vous dire quelques mots au sujet des employés de cette entreprise. Dans notre industrie, nous reconnaissons que notre performance repose essentiellement sur celle de nos employés, car nous leur devons le maintien de nos résultats enviables en matière de sûreté depuis plus de 50 ans.

C'est pourquoi j'ai été ravie de constater qu'Énergie Nouveau-Brunswick avait énuméré dans sa demande les qualités qu'elle attend de ses employés – la transparence, le respect, le travail d'équipe, l'engagement et l'intégrité. J'ai aussi constaté avec plaisir que les membres de la collectivité locale, dans leurs

interventions, utilisaient les mêmes termes pour qualifier le personnel de Point Lepreau.

Parmi les autres termes utilisés pour décrire ces employés, mentionnons « chevronnés », « professionnels », « compétents » et « responsables ». Ces qualificatifs en disent long sur la **véritable personnalité** des employés de Point Lepreau et ceux-ci méritent des éloges à cet égard.

En ce qui touche la demande présentée par Énergie Nouveau-Brunswick en vue du renouvellement du permis d'exploitation de son réacteur et du redémarrage de la centrale nucléaire de Point Lepreau, nous aimerions aborder quatre aspects majeurs : 1) l'engagement manifeste en matière de sûreté; 2) la nécessité d'une source d'énergie fiable et propre; 3) la contribution au portefeuille énergétique du Nouveau-Brunswick; et 4) les nombreuses retombées socioéconomiques générées par Point Lepreau.

En ce qui concerne la sûreté de la centrale de Point Lepreau, nous sommes convaincus que le passé est garant de l'avenir.

La centrale de Point Lepreau a été exploitée en toute sûreté pendant 28 ans. Elle a toujours respecté les exigences en matière de sûreté jusqu'à l'arrêt de 2008 et il y a tout lieu de croire qu'elle continuera de les respecter après le redémarrage proposé.

Comme elle l'a indiqué dans sa demande, Énergie Nouveau-Brunswick se penchera sur les risques connus et gérables, avec lesquels elle s'est familiarisée pendant la trentaine d'années d'exploitation de la centrale, grâce à son programme de gestion des urgences et à ses procédures de préparation aux situations d'urgence. Ce programme et ces procédures montrent aussi comment Énergie Nouveau-Brunswick gérerait les événements hautement improbables, comme ceux qui sont survenus en mars 2011 au Japon.

Énergie Nouveau-Brunswick a participé aux enquêtes menées récemment par la Commission spéciale « post-Fukushima ». D'ailleurs, même si la probabilité qu'un séisme majeur frappe l'une des centrales nucléaires canadiennes est négligeable, il a été confirmé que ces installations pourraient résister à des conditions similaires à celles de Fukushima.

En matière de sûreté, les employés de Point Lepreau ne relâchent jamais leur vigilance. Grâce aux enseignements tirés de Fukushima, ils évaluent les risques d'événements moins probables et d'événements de plus grande ampleur.

La centrale de Point Lepreau fournit une source d'électricité propre et fiable.

Toutes les sources d'énergie, même celles à faible teneur en carbone, sont tributaires des combustibles fossiles pendant la construction et la réfection des installations, mais les centrales

nucléaires en exploitation ne génèrent pratiquement pas de gaz à effet de serre. De fait, elles permettent de compenser les émissions générées par les combustibles fossiles au Canada. À elle seule, Point Lepreau a permis d'éviter le rejet d'environ 87 millions de tonnes de CO₂ depuis 1983.

Par ailleurs, cette centrale se démarque en ce qui a trait aux déchets générés par la production d'électricité d'origine nucléaire. Dans l'inventaire de la gestion des déchets radioactifs de 2009 au Canada, Point Lepreau a déclaré avoir généré seulement 17 mètres cubes de déchets de combustible. Notre industrie peut miser sur des dizaines d'années d'expérience en matière de transport et de gestion de faibles volumes de déchets nucléaires.

L'énergie nucléaire est de plus en plus reconnue comme une réponse au défi du changement climatique. Elle constituera un élément clé du portefeuille énergétique propre du Canada pour la lutte du pays et du reste du monde contre ce problème.

Point Lepreau fait partie intégrante du plan d'action du Nouveau-Brunswick pour répondre à la demande d'énergie future.

Puisque Point Lepreau peut produire de grandes quantités d'énergie pendant une très longue période, elle procure la stabilité voulue non seulement pour satisfaire la demande d'énergie de la province, mais aussi pour favoriser l'utilisation

de sources d'énergie moins fiables comme l'énergie éolienne ou solaire.

La province du Nouveau-Brunswick est résolue à assurer la fiabilité **et** la diversité de cet approvisionnement énergétique. Point Lepreau joue un rôle vital dans le portefeuille énergétique provincial, qui comprend l'énergie hydraulique, le charbon, le mazout ainsi que l'énergie éolienne ou solaire.

Puisque l'énergie nucléaire permet de répondre à la demande de base 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, elle peut aussi servir de catalyseur pour les nouvelles sources d'énergie renouvelables. Et, comme j'aime à le répéter, les différentes filières de production peuvent très bien coexister.

Point Lepreau fait partie intégrante non seulement du portefeuille énergétique local, mais aussi de l'économie du Nouveau-Brunswick.

C'est ce que qu'illustrent non seulement les centaines d'emplois hautement qualifiés offerts par Énergie Nouveau-Brunswick, mais aussi les nombreux marchés qu'elle attribue pour la remise à neuf et les autres activités à Point Lepreau. En 2009, la centrale a injecté dans l'économie de Saint John des revenus d'emploi totalisant environ 70 millions de dollars et a attribué aux entrepreneurs des marchés d'environ 34 millions de dollars.

Par ailleurs, notre industrie investit des millions de dollars dans l'assurance contre les événements ou les accidents susceptibles d'imposer aux Canadiens un fardeau excessif. La *Loi sur la responsabilité nucléaire*, qui est entrée en vigueur en 1976, impose l'obligation de souscrire à une assurance responsabilité nucléaire. Mais je suis fière d'affirmer qu'aucune demande d'indemnisation de cette nature n'a été présentée au Canada à ce jour.

À l'échelle nationale, l'industrie nucléaire canadienne injecte 6,6 milliards de dollars par an dans l'économie et génère des recettes fiscales fédérales et provinciales de 1,5 milliard par an.

En conclusion, nous aimerions vous rappeler la mission d'Énergie Nouveau-Brunswick, qui consiste à servir fièrement ses clients en incarnant les valeurs de sûreté, de qualité et d'innovation dans toutes ses activités. Comme je viens de l'expliquer, c'est le personnel de Point Lepreau qui a permis d'atteindre ces objectifs.

À la lumière de ce qui précède, j'ai le plaisir de recommander à la Commission canadienne de sûreté nucléaire d'approuver la demande d'Énergie Nouveau-Brunswick visant 1) le renouvellement du permis d'exploitation pour le réacteur de Point Lepreau ainsi que 2) le rechargement en combustible et le redémarrage de cette centrale nucléaire.

Nous nous ferons maintenant un plaisir de répondre à vos questions.

Merci!